

Où Bela Kun fait un effort pour ne pas rompre avec l'Entente

(De l'envoyé spécial du Petit Journal)



Bela Kun

Belgrade, 3 Avril. — Coups de théâtre sur coups de théâtre, c'est que nous sommes sur la scène de l'Orient. Après le coup Karolyi, le coup Bela Kun. Nous voulons dire son repentir. L'univers a reçu son radio. Vous le connaissez, mais vous ignorez la pièce qui amena ce dénouement. Nous allons vous la conter.

Vous pensez que les choses n'arrivent pas toutes seules. Il y a des personnes, des actes, des entrées. Un gouvernement qui démissionne pour ne pas se plier et qui remet le pouvoir à des anarchistes afin que la résistance soit plus violente, et ces anarchistes qui, au lieu d'accélérer la rupture, tendent la main au bout de dix jours, cette mixture-là dénonce la présence d'un cuisinier.

L'armée française d'Orient occupe dans le Banat, entre Roumains et Serbes, un territoire contesté, territoire grand comme trois départements français. A l'armée d'Orient, il ne suffit pas d'être guerrier, il faut être diplomate. Ainsi est-on. La coutume, où que nous soyons, est de ne molester personne. Justice et amabilité sont nos moyens. Dans ce Banat, où nous campons, demeurait toujours l'ancien haut commissaire hongrois : Roth. Ce monsieur Roth, notre ennemi, devant notre façon courtoise, n'était pas sans se déclarer touché. Il avait aimé être traité de la sorte. Il nous montrait de la reconnaissance.

Karolyi fait son coup. Coup de folie et de duplicité. Le chambardement éclate. Roth, subitement, part pour Budapest, voit Bela Kun. Nous n'avons pas la sténographie de cet entretien, mais le résultat en éclaircira le sens. D'abord, qu'est Roth ? Un bolchevick ? Il s'en défend. Il se place, pour l'instant, sous l'étiquette d'ami de l'ordre. Bref, Roth, après avoir vu Bela Kun, se présente un soir, en un lieu appelé Arad, à nos postes. Il les prie de demander au général français de Lobit qui, de Belgrade, commande l'armée de Hongrie, une entrevue.

Son désir est transmis. A Belgrade, à notre état-major, on se fâche.

Je le recevais, décide le général de Lobit, mais s'il me donne l'assurance qu'il n'est chargé d'aucune mission officielle.

J'en donne l'assurance, fait répondre Roth.

Et il arrive.

On l'introduit. Le voilà devant le général français et ses collaborateurs. Il fait de suite une déclaration. Evidemment, c'était au nom du gouvernement de Bela Kun qu'il parlait. Les formules mêmes qu'il employait sentaient leur rédaction arrêtée d'avance. Mais du moment qu'il était là en simple « amateur », nos représentants avaient le champ libre.

Qu'était venu dire Roth ? La logique nous aide à le supposer. Il avait probablement pris la parole ainsi : « Le nouveau gouvernement s'aperçoit que Karolyi, à la faveur du tourbillon d'événements que déclencha son coup, avait maigri le prétexte qui fut son point de départ. Ayant examiné les pièces en toute sincérité, il voit qu'il a été lui-même entraîné, par cette fausse déclaration, dans une attitude contre l'Entente qu'il regrette. Il est prêt à reconnaître l'erreur de son prédécesseur et la sienne. Il fera des excuses pour le passé, donnera des garanties pour l'avenir. Il demande en somme à ne pas rompre avec l'Entente. »

Et comme le général de Lobit lui mettait sous les yeux la note que, le 19 mars, le colonel Vix avait présentée à Karolyi.

Mais non ! s'écrie Roth, ce n'était pas un ultimatum, on nous a trompés !

Là-dessus il remonte en auto. Il quitte Belgrade pour Budapest. C'était le 30 mars.

Roth arrive et saute chez Bela Kun. Ce n'est certainement pas pour s'entretenir du pavage de la rue qu'ils s'entreferment. Ils se mettent par contre à répéter un refrain qui a pour paroles : « Karolyi a trompé la Hongrie ». Chantent-ils juste, chantent-ils faux ? L'important est qu'ils chantent. Et Bela Kun exécuté son radio.

Donc, la situation est retournée. Nos craintes, celles de nos alliés balkaniques, si vives, s'apaisent. Le nouveau gouvernement hongrois admet le principe de la non-intégrité du territoire et se déclare prêt à traiter sur n'importe quelle autre base. Cela nous remet au 20 mars. La rupture est rompue. Tout ça, d'ici, c'est-à-dire de la porte, à l'air du parfaitement s'arranger. Nos chefs militaires qui sont dans l'ambiance ont confiance. Du doigt, de la poigne, beaucoup de poigne, des renforts — profitez de la leçon — et nous musellons l'enfant de Lénine. La musulme est prête. On attend l'ordre de la passer.

LA CHAMBRE DISCUTE pour la troisième fois les dommages de guerre

La loi devra retourner au Sénat

Pour la troisième fois, la Chambre était saisie, hier, du projet relatif à la réparation des dommages de guerre. Ce n'était plus le texte primitif qu'elle avait à discuter, puisque le Sénat vient de nouveau de modifier celui que la Chambre lui avait envoyé après une longue discussion.

La journée d'hier n'a pas suffi à l'examen du projet. Il reste, en effet, à statuer sur un des titres les plus importants, celui du « paiement » : ce sera pour ce matin, mais d'ores et déjà, en raison de modifications apportées par la Chambre, le projet devra retourner au Sénat.

Dans le but d'aller rapidement, on a décidé tout d'abord qu'il n'y aurait pas de discussion générale. Quelques députés, comme MM. Marin et Magnaud, ont même proposé de ratifier en bloc le texte du Sénat, mais le règlement s'y opposait, et au surplus la commission a apporté à ce texte des modifications que nous avons signalées ces jours derniers. La principale porte sur la question du « rempli » et du « non-rempli ».

Le texte soumis à la Chambre établit, en effet, trois catégories de sinistres : 1° ceux qui remplissent dans un rayon de 50 kilomètres le montant de la perte subie, avec acompte de 25 % ; 2° ceux qui, sans remplir, consacrent leur indemnité à une œuvre productive, seront payés en espèces avec acompte de 10 % ; 3° ceux qui ne remplissent pas recevront un titre inaliénable pendant 5 ans, avec paiement en espèces à partir de la sixième année.

A l'article 5, on a adopté un amendement de M. Lefebvre du Prey, stipulant que le rempli en matière agricole pourra être effectué non pas dans un rayon de 50 kilomètres seulement, mais dans toute l'étendue des régions dévastées.

On allait discuter le titre IV (paiement) qui avait été réservé, mais M. Klotz, ministre des Finances, était retenu à la Conférence de la paix. Comme il ne pouvait venir en séance, on a décidé, à la demande même de la commission des dommages et de celle du budget, de discuter ce matin, dans une séance spéciale, cette partie de la loi qui demeure seule en suspens, avec les articles 8, 15 et 16, relatifs, le premier aux titres, le second aux offices ministériels et le troisième aux fonds de commerce.

LE PARLEMENT ET LES préliminaires de paix

Un manifeste au Sénat

Le manifeste suivant a été signé, hors séance, par l'unanimité des membres présents :

« Les membres soussignés du Sénat de la République française expriment une fois de plus leur volonté que la Conférence internationale, en ce moment réunie, prépare un traité digne de la victoire des armées alliées et capable d'assurer la paix et la justice dans le monde. »

« Ils comptent notamment que toutes les restitutions seront exigées de l'ennemi, ainsi que la réparation des dommages causés aux personnes et aux biens ; que tous les frais de la guerre seront en définitive mis à sa charge et qu'une sanction pénale exemplaire frappera les auteurs responsables du plus grand crime de l'histoire. »

« Ils sont résolus enfin à trouver dans le traité de paix et dans la Ligue des Nations des garanties territoriales et des garanties de droit assez décisives pour empêcher le renouvellement des guerres et de toutes les privations qui les préparent. »

A la Chambre

Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission des affaires extérieures de la Chambre a chargé son président, M. Franklin-Bouillon, de faire une démarche auprès du président du Conseil pour lui demander s'il a l'intention de soumettre à la commission des affaires extérieures les conditions des préliminaires de paix avant qu'elles ne soient communiquées à l'ennemi. Elle a en outre adopté une proposition de M. de la Porte demandant que les anciens présidents du Conseil et les ministres des Affaires étrangères en fonctions pendant la durée de la guerre participent aux travaux des préliminaires de paix, à titre consultatif.

La réponse de la commission du budget

D'autre part, en réponse à la communication qu'elle avait reçue du président du Conseil relativement aux préliminaires de paix, la commission du budget a chargé M. Raoul Peret d'adresser à M. Clemenceau la lettre suivante :

Paris, 10 Avril 1919.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 7 avril 1919, répondant à celle que j'avais eu l'honneur de vous adresser le 3 avril, vous avez bien voulu, après m'avoir rappelé le texte de l'article 8 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, m'exposer que ce texte vous obligeait à considérer que les préliminaires de paix constituaient un tout indivisible et que vous ne pouviez pas vous en occuper séparément, les clauses financières à la commission du budget que les autres conditions aux commissions qui seraient compétentes pour les apprécier. Vous ajoutez qu'il appartiendrait aux Chambres de se prononcer sur la question de procédure des préliminaires de paix, leur aura fait connaître les termes des préliminaires de paix.

La commission exprime le regret profond que le Parlement, alors que le pays se trouve dans une situation sans précédent, soit ainsi placé en présence du fait accompli et qu'il lui faille attendre, pour manifester son sentiment sur les conditions de la paix, que de refuser ou d'approuver le traité dans toutes ses parties. Etant donné, en particulier, la situation de nos finances, vous comprendrez combien il est fâcheux que notre commission ne soit pas mise à même de connaître le chiffre des indemnités qui seront réclamées aux entreprises, les modalités de paiement et les garanties envisagées ; à l'heure où nous avons à assurer l'équilibre budgétaire de 1919 et à évaluer le montant des nouvelles et lourdes charges fiscales que le pays aura à supporter, il eût été utile que nous fussions renseignés à cet égard pour pouvoir soumettre au gouvernement, en le priant de les communiquer à la Conférence, les observations que nous pourrions formuler. Les résolutions que celle-ci proposera d'introduire dans le traité. Nous tenons, en tout cas, à affirmer de nouveau notre volonté de voir le gouvernement soutenir fermement les droits de la France victorieuse en ce qui concerne la réparation des dommages et les charges de la guerre.

Veuillez agréer, etc...

Les Quatre d'accord

— Où en sont les pourparlers des Quatre ? ai-je demandé hier à M. Philippe Kerr, secrétaire particulier de M. Lloyd George.

— En très bonne voie... Les divergences de vues de ces derniers temps, considérablement exagérées par certains, se sont apaisées au cours des dernières séances.

L'accord général est fait aujourd'hui sur toutes les questions concernant la paix avec l'Allemagne, sauf en ce qui concerne les frontières tchéco-slovaques, réparations et indemnités, frontières du Rhin, Pologne. Il ne s'agit plus maintenant que de préciser certains détails, ce qui sera chose faite dans deux ou trois jours.

— De sorte que les délégués allemands pourraient venir à Versailles...

— Aussitôt la rédaction terminée : dans une quinzaine de jours, trois semaines au plus tard.

— M. Lloyd George est satisfait ?

— Oui... Il a toujours pensé que si l'Angleterre, la France, l'Italie et les Etats-Unis savent s'entendre pour imposer la paix, aussi bien qu'ils l'ont su faire pour lutter contre les empires centraux, l'œuvre qu'ils s'élaborent en ce moment à Paris sera durable et que bien des dangers, celui du bolchevisme par exemple, seront conjurés. Et, je vous le répète, c'est chose faite aujourd'hui.

Le statut politique du bassin de la Sarre

Le Conseil des Quatre a continué hier matin la discussion du statut politique du bassin de la Sarre. Il a été décidé que l'administration ne serait confiée ni à des fonctionnaires français, ni à des fonctionnaires allemands. On pense achever dans la séance de demain matin le règlement de cette question.

Les indemnités

La séance de l'après-midi a été consacrée à l'examen du problème des indemnités.

La discussion a porté spécialement sur le provisionnel que l'Allemagne devra signer aux Alliés en paiement pour la réparation des dommages qu'elle a causés. Le montant de cette première reconnaissance de dette n'a pas encore été fixé ; toutefois, la discussion a fait de sérieux progrès.

Une audience de témoignages féminins M^{me} Thouvenin et M^{me} de Beauregard déposent



Mme Germaine Thouvenin

La petite guerre d'ordre judiciaire que se livrent quotidiennement autour des accusés commissaires du gouvernement, avocats et témoins, fut, hier, une agréable guerre en dentelles. D'abord, parce que le diaphragme du débat s'est maintenu sur un ton modéré et surtout parce qu'un nombre de témoins entendus on comptait de jeunes femmes dont les noms furent souvent prononcés au cours des débats.

Il eût manqué quelque chose à ce procès si l'on n'y avait point mêlé de l'intrigue féminine, et le public était venu beaucoup plus nombreux, attiré par l'espoir de révélations, d'éclats ou du coup de théâtre possible.

Voici Mme Germaine Thouvenin qui fut l'ami de Lenoir. Élegante et forte, elle répond d'une voix claire et assurée aux questions du colonel. Elle n'a pas beaucoup de souvenirs, mais, agréablement flattée dans son orgueil de femme, elle répond fermement : « Oui, mon colonel », quand le président lui demande : « Lenoir ne vous a-t-il pas dit qu'une fois femme pouvait lui être utile en Suisse ? »

Il s'est posé pour Mme Thouvenin un cas de conscience des plus délicats. Il y a eu lutte chez elle entre la femme qui aimait et la Française qui voulait le bien de son pays.

Comment allait-elle résoudre ce problème ? Elle l'a expliqué au conseil. M. Humbert lui a dit : « L'homme qui est votre ami est accusé du pire des crimes ! Un dit que c'est un traître, un espion. Qu'en savez-vous ? » Mme Thouvenin hésite, scrute son cœur et finalement remet au sénateur des lettres de Lenoir pour établir la vérité.

— Jamais je n'aurais rendu ces lettres ! — s'écrie-t-elle dans un beau mouvement de révolte. Et Lenoir, que ces accents font sortir de son habituelle froideur, reconnaît en face de son ancienne amie que c'est à tort qu'il l'accusa d'une telle indignité.

Mme de Beauregard tout emmitouflée de fourrures fut, elle, excessivement émue. On ne l'entend pas. Et cependant tout le monde tend l'oreille. Que va dire l'ex-maîtresse du prince allemand de Hohenzollern ? Le président rompt gaillardement avec les usages établis fait avancer une chaise et prie Mme de Beauregard de s'asseoir « pour lui permettre de s'écouter de la sorte ». Mais elle ne le laisse pas devancer et personne n'entend. Elle rapporte cependant le mot de Desouches qui a proposé de fonder un journal avec l'argent du prince de Hohenzollern.

Mme Max Raymond, très brune dans sa fourrure grise, s'entend poser cette question : « L'indignation de M. Humbert, quand vous lui lites part de vos soupçons sur Lenoir, était-elle feinte ou sincère ? » D'une voix qui claironne, Mme Max Raymond crie : « Sincère ! »

A un seul moment, les choses faillirent se gâter. Ce fut pendant l'audition de M. Ruedel. M. Mornet paraît mettre en doute la sincérité du témoin. « Son rôle est suspect ! » M. Ruedel se fâche carrément. Agressif, se croisant les bras, il se rebiffe tellement que le colonel, étonné, demande d'un air ingénu : « Mais qu'est-ce donc que ce témoin ? »

L'audience fut suspendue. Il était temps.

La prime de démobilisation

Les mairies transmettent les demandes quand elles savent où est le corps qui doit les recevoir

Dans les mairies où nous nous sommes présentés, hier, 5^e, 7^e et 18^e arrondissements, on n'a pas encore reçu les bienheureuses formules officielles, et il nous a été déclaré qu'on ne les trouverait pas avant le 15.

La mairie du 8^e déclare, elle, que les formules arriveront aujourd'hui.

En tous cas, et c'est l'essentiel, toutes les mairies acceptent les formules copiées sur celles de l'Officiel.

Mais si les mairies acceptent les formules, les transmettent-elles aux corps qu'elles concernent ?

Des bruits inquiétants ayant couru à ce sujet, nous nous sommes adressés au cabinet de M. Abrami, où M. le sous-intendant Moirard nous a très aimablement répondu ceci :

— Les mairies transmettent les demandes toutes les fois qu'elles ont l'adresse du corps d'affectation. Mais il arrive qu'elles l'ignorent. Si donc le démobilisé possède de ce renseignement, il a intérêt à l'indiquer sur la formule. Alors la transmission sera immédiate.

En effet, M. le préfet de la Seine vient de rappeler aux mairies qui auraient pu l'avoir oublié qu'elles avaient, non seulement à recevoir les demandes, mais à les transmettre.

Des affiches officielles indiquant les résidences actuelles des différents corps de troupe sont d'ailleurs à l'impression et, dans quelques jours, elles seront envoyées dans les mairies.

LA 10^e AUDIENCE

La dixième audience s'ouvre devant une salle comble.

Mme Thouvenin arrive la première, seule, discrète, élégamment vêtue de satin noir et coiffée d'un fashionable petit chapeau assorti au costume. Le visage tout rose d'un léger nuage de poudre, son regard se voile, adouci sous l'éclair des cheveux blonds dépassant la paillasse du chapeau. Preste et légère, elle passe inaperçue parmi les autres témoins et se perd bientôt dans la foule des robes noires empiétant le couloir.

En ouvrant la séance, le président appelle le premier témoin.

M. Dethomas

M. Robert Tomaskiewicz, dit Dethomas, publiciste, s'avance à la barre.

Son témoignage se rapporte à la période 1915-1916. Il raconte qu'il eut quelques relations avec Lenoir père, et dont il apprit la mort en même temps que l'entrée de son fils au Journal.

Pierre Lenoir, sur le désir que je lui manifestai, me présenta M. Ch. Humbert, et on me donna la rubrique de la presse étrangère. J'étais chargé de lire et de traduire les extraits de journaux étrangers. Je suis entré au Journal vers le 15 septembre 1915, j'y commençai aussitôt une collaboration en même temps que mon service de secrétaire auprès de Pierre Lenoir. Un jour il me demanda de lui changer quelques billets de banque suisse. Il m'expliqua qu'ils provenaient d'un voyage fait antérieurement en Suisse, en même temps que d'un certain que son père avait dans certaines banques de ce pays.

Sur interpellation, le témoin se souvient d'un second échange de billets de cent francs français que Lenoir m'avait prié de convertir en billets de mille francs. Ce change fut opéré à la Banque de France. Il y avait 15.000 francs environ. Il explique ensuite qu'il tenait pour Pierre Lenoir un carnet de dépenses au jour le jour.

Le témoin passe rapidement sur Ladoux, dont il entendit parler par Lenoir.

— A cette époque, il me semble, dit le témoin, que je vivais en plein roman policier. Lenoir, un jour, me demanda de recevoir pour lui certains télégrammes, ce qui éveilla les alarmes de la mère du témoin, qui ne comprit rien à leur rédaction, lors de leur réception.

M. Dethomas revient sur les termes de ces télégrammes et ajoute qu'il fut chargé par Lenoir d'en faire partir d'autres, adressés à un certain Volosquier, à Berne, dont un le 15 septembre 1915. Le témoin explique ensuite que Lenoir lui aurait dit qu'il se faisait chargé en Suisse du service du contre-espionnage.

De ces télégrammes, au nombre de cinq, il n'a pas gardé de souvenir précis.

Il se sépara de Lenoir en janvier 1916. Puis il explique qu'il se tint en relations par lettre, avec lui. Lorsqu'il fut arrêté il alla voir sa mère.

— Ce n'est qu'en 1917 ou 1918, bien après ma première déposition, que je reçus une lettre de M. Lenoir, contenant 500 francs, elle était signée du nom de Pierre Lenoir. Je reçus une autre peu après de la même personne, me demandant mon adresse.

Lenoir se lève et rappelle que relevant une certaine somme à M. Dethomas sur ses appointements, il avait chargé sa mère, lors de son arrestation, de lui envoyer le solde de son nom. C'est l'explication des 500 francs que M. Dethomas a reçus de sa mère.

Le témoin répond que c'est exact.

M. Bourgarel

Lenoir se lève et rappelle que relevant une certaine somme à M. Dethomas sur ses appointements, il avait chargé sa mère, lors de son arrestation, de lui envoyer le solde de son nom. C'est l'explication des 500 francs que M. Dethomas a reçus de sa mère.

Le témoin répond que c'est exact.

M. Bourgarel

Sur interpellation, le témoin se souvient que Desouches, lors de la deuxième assemblée générale, lui remit un reçu à signer, rédigé de la main de Lenoir et dans lequel il était prévu que le signataire reconnaissait tous les arrangements antérieurs concernant la Société du Journal.

— Ne connaissant pas ces arrangements, je signai cependant de confiance.

D. — Pourquoi tant de confiance ?

R. — J'avais eu tant de confiance pour le père que cette confiance s'était reportée naturellement sur le fils. Plus tard, j'eus cependant des doutes sur l'identité des souscripteurs. Mais croyant que Pierre Lenoir s'expliquerait un jour là-dessus, j'attendis. Ce n'est qu'en 1916 que l'on me soumit un long mémoire à ce sujet. Je fus effrayé.

Puis une discussion s'éleva au sujet d'un reçu, et M. Marcel Brossé, publiciste, ancien colonel d'artillerie, lui succéda.

Il explique qu'il entra en rapport avec M. Lenoir père, à la suite de son entrée à l'Aurore, dont il racheta les actions à la mort du directeur, M. Simon. Après avoir exprimé toute son amitié pour Charles Humbert, qui reste toujours son ami, il contesta que M. Caillaux intervint dans la direction de l'Aurore. Certains témoignages lui sont alors opposés.

Mme Germaine Thouvenin

L'audience est suspendue. Elle est reprise par la déposition de Mme Germaine Thouvenin, qui, d'une voix douce et qui tâche d'être persuasive, annonce qu'elle ne s'expliquera que sur la correspondance remise par elle à Charles Humbert.

Mais le président lui demande de préciser auparavant certains détails de ses relations avec Lenoir.

— Lenoir est venu, dit-elle, me retrouver en Suisse à trois reprises, au mois de janvier 1915, et il ne m'a fait aucune confidence. Il ne m'a jamais parlé de ses affaires. Il arrivait le dimanche matin et repartait le soir ; j'ai même qu'il n'a jamais été voir d'autre personne lorsqu'il vint avec moi, et dans nos lettres, toutes d'intimité et d'affection, il n'y eut jamais un mot de ses affaires qu'il ne me confiait ; jamais non plus il ne me donna d'argent et ne me fit que des promesses.

Sur interpellation, elle reconnaît qu'un jour elle vit entre ses mains un fort dossier sur lequel il ne lui donna pas d'explication.

— Il me dit seulement à ce sujet : J'ai une grosse affaire à traiter à Berne, elle est en train et je serais heureux que tu m'accompagnes en Suisse quand j'irai la conclure, car la présence d'une jolie femme est toujours agréable, sinon nécessaire. (Rires.)

Elle reconnaît en passant qu'au cours d'une absence de Lenoir, alors en Suisse, elle avait été appelée au téléphone en son nom par un M. Berlenheim, qu'elle ne connaissait que de vue. Elle ne voulait pas répondre à cet appel et le correspondant ne lui dit pas ce qu'il avait à lui communiquer.

Elle explique ensuite qu'elle connut le capitaine Ladoux par Lenoir et fita plusieurs fois avec lui.

— Il fut toujours d'une grande discrétion.



Mme de Beauregard

pression que j'avais, car M. Lenoir père ne m'avait jamais parlé d'où il tenait ses fonds.

Le témoin se retranche derrière l'imprécision de ses souvenirs qui sont vagues et trop lointains.

Lenoir présente quelques observations au sujet de certains accords verbaux survenus entre lui, Charles Humbert et Desouches.

Ch. Humbert. — Dans l'acte ébauché, il était question que M. Bourgarel ferait partie du conseil d'administration et cela avant la signature fixant notre accord, le 26 juillet au matin au plus tard.

Le témoin confirme son impression que l'affaire du Journal était une affaire absolument personnelle à M. Lenoir père.

Me de Moro-Giafferi. — Est-ce que Charles Humbert n'a pas eu l'impression que l'affaire était apportée par M. Lenoir père ?

R. — Ma réponse seule le rassurait à cet égard puisque je le représentais.

Me de Moro-Giafferi. — Voilà la réponse d'un honnête homme.

Me de Molènes au témoin. — Est-ce que M. Lenoir père avait pu donner à son fils des conseils contre sa patrie ?

R. — Jamais, puisque Pierre Lenoir ne cessait d'écrire, à cette époque, des vers patriotiques. (Rires roqu沿海.)

Le témoin reconnaît avoir présenté Lenoir fils à différentes personnes.

— Je n'ai jamais eu l'idée que Lenoir avait l'intention de trahir son pays. Si j'avais eu cette impression, je m'en serais séparé ; jamais il ne m'a paru avoir l'attitude d'un homme qui trahissait son pays.

Lenoir, Desouches, Ladoux, Humbert affirment n'avoir à faire aucune observation.

MM. Pessard et Brossé

M. Pessard lui succède.

— Au lendemain de la mort d'Alphonse Lenoir survenue le 3 août 1915, je reçus une dépêche de M. Bourgarel me faisant part des obèques. Le lendemain, ce dernier me mit au courant de la situation financière du Journal, créée par le défunt. Je considérai alors cette affaire de tout premier ordre. Pensant que mon ami Lenoir y avait consacré sa fortune, je consentis à y participer. Dix actions me furent alors attribuées.

Sur interpellation, le témoin se souvient que Desouches, lors de la deuxième assemblée générale, lui remit un reçu à signer, rédigé de la main de Lenoir et dans lequel il était prévu que le signataire reconnaissait tous les arrangements antérieurs concernant la Société du Journal.

— Ne connaissant pas ces arrangements, je signai cependant de confiance.

D. — Pourquoi tant de confiance ?

R. — J'avais eu tant de confiance pour le père que cette confiance s'était reportée naturellement sur le fils. Plus tard, j'eus cependant des doutes sur l'identité des souscripteurs. Mais croyant que Pierre Lenoir s'expliquerait un jour là-dessus, j'attendis. Ce n'est qu'en 1916 que l'on me soumit un long mémoire à ce sujet. Je fus effrayé.

Puis une discussion s'éleva au sujet d'un reçu, et M. Marcel Brossé, publiciste, ancien colonel d'artillerie, lui succéda.

Il explique qu'il entra en rapport avec M. Lenoir père, à la suite de son entrée à l'Aurore, dont il racheta les actions à la mort du directeur, M. Simon. Après avoir exprimé toute son amitié pour Charles Humbert, qui reste toujours son ami, il contesta que M. Caillaux intervint dans la direction de l'Aurore. Certains témoignages lui sont alors opposés.

Mme Germaine Thouvenin

L'audience est suspendue. Elle est reprise par la déposition de Mme Germaine Thouvenin, qui, d'une voix douce et qui tâche d'être persuasive, annonce qu'elle ne s'expliquera que sur la correspondance remise par elle à Charles Humbert.

Mais le président lui demande de préciser auparavant certains détails de ses relations avec Lenoir.

— Lenoir est venu, dit-elle, me retrouver en Suisse à trois reprises, au mois de janvier 1915, et il ne m'a fait aucune confidence. Il ne m'a jamais parlé de ses affaires. Il arrivait le dimanche matin et repartait le soir ; j'ai même qu'il n'a jamais été voir d'autre personne lorsqu'il vint avec moi, et dans nos lettres, toutes d'intimité et d'affection, il n'y eut jamais un mot de ses affaires qu'il ne me confiait ; jamais non plus il ne me donna d'argent et ne me fit que des promesses.

Sur interpellation, elle reconnaît qu'un jour elle vit entre ses mains un fort dossier sur lequel il ne lui donna pas d'explication.

— Il me dit seulement à ce sujet : J'ai une grosse affaire à traiter à Berne, elle est en train et je serais heureux que tu m'accompagnes en Suisse quand j'irai la conclure, car la présence d'une jolie femme est toujours agréable, sinon nécessaire. (Rires.)

Elle reconnaît en passant qu'au cours d'une absence de Lenoir, alors en Suisse, elle avait été appelée au téléphone en son nom par un M. Berlenheim, qu'elle ne connaissait que de vue. Elle ne voulait pas répondre à cet appel et le correspondant ne lui dit pas ce qu'il avait à lui communiquer.

Elle explique ensuite qu'elle connut le capitaine Ladoux par Lenoir et fita plusieurs fois avec lui.

— Il fut toujours d'une grande discrétion.



Mgr Baurillart

arrivant hier à l'Institut (Voir l'article en deuxième page)

Les Anglais prennent des précautions à Cologne

Bâle, 10 Avril. — On mande de Cologne à la Gazette de Francfort :

Le mouvement de grève prenant plus d'extension, l'autorité anglaise d'occupation a interdit les rassemblements sous des peines graves.

Elle a interdit la Gazette du Rhin, organe socialiste, pour 21 jours.

Le conseil municipal de Berlin proscrire les bustes des Hohenzollern

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 10 Avril. — Le conseil municipal de Berlin a, sur la proposition de la fraction socialiste, décidé de faire disparaître de tous les édifices et bureaux publics les bustes et portraits des membres de la famille Hohenzollern.

CHEZ EUX



— Ah ! vous ne semblez pas bien solide. — Je suis un engagé volontaire pour la garde du gouvernement régulier !

Albert Londres.

et d'une grande réserve à mon égard, malgré tout ce que l'on a dit à ce sujet.

A ce moment, Ladoux se lève et proteste de ses sentiments de courtoisie à l'égard du témoin. L'accusé et Mme Thouverin se saluent cérémonieusement de loin, d'un geste de commun et discret assentiment.

Les lettres de Lenoir

Puis, d'une voix hésitante, en termes un peu réticents, elle raconte avec émotion et confusion, comment, au mois de juin 1916, Charles Humbert l'avait convoquée chez lui pour lui demander la correspondance échangée avec Lenoir.

C'est un joli monsieur, me dit-elle, que ce Lenoir, il sera bientôt arrêté ; il a reçu de l'argent boche et je termine une enquête à ce sujet. Vous serez bien amable, si vous pouvez, me communiquer les lettres qu'il vous écrit. Vous rendriez ainsi un grand service à votre pays.

Le même jour, dans l'après-midi, je revins au Journal et lui apportai la correspondance de Lenoir. Je lui donnai gracieusement et il ne fut jamais question entre Charles Humbert et moi d'un marché. Je lui ai donné les lettres, je ne les lui ai pas vendues ! Seulement, quelques jours après, Charles Humbert me remercia par l'envoi d'une superbe corbeille de fleurs. (Sourire.)

— Charles Humbert. — Tout ça est exact. Je jure que je ne lui ai jamais acheté les lettres de Lenoir.

— Lenoir. — Je regrette ce que j'ai dit à ce sujet ; j'avais été mal renseigné.

Et Mme Thouverin, très calme, se retire avec lenteur.

Mme de Beauregard

C'est au tour de Mme de Beauregard qui, somptueusement emmitouflée de fourrures — loutre et ragondin, constate la salle — s'avance, fort étonnée, vers la barre.

Elle s'excuse ; le président la fait asseoir tout près du tribunal, car ses paroles sont si confuses qu'on a peine à les entendre. Elle raconte ses relations avec le prince de Hohenzollern, ses missions en Suisse.

D'une voix précipitée et indistincte, elle fait allusion à Desouches et à M. Ruedel. Elle explique que Desouches lui fit, un jour, part de son intention de fonder un journal antiboche, qu'on lui a proposé d'entrer au 2^e bureau et qu'elle fut en relation avec un officier, M. Dumas. Elle y rencontra Desouches. Ses explications sont confuses et le président n'obtient que des réponses évasives.

D. — Est-ce que Desouches ne vous a pas demandé de le mettre en rapport avec le prince ? Ne vous a-t-il pas demandé de lui remettre des lettres ? Ne vous a-t-il pas demandé de lui proposer d'extorquer de l'argent à l'Allemagne ?

R. — Oui, fait-elle évasivement, ou plutôt je ne me souviens plus, tout cela est confus.

D. Ruedel ne vous a-t-il point conseillé au début de vous aboucher avec Desouches ?

R. — Oui, je crois, mais je ne puis rien préciser, tout cela est si lointain.

Puis il est question d'une grande maison de couture de la rue de la Paix, que le prince de Hohenzollern devait lui racheter.

Et toute sa déposition se perd dans l'opulence des fourrures du témoin, qui paraît agacée de l'insistance du président. Elle semble épuisée à grand-peine un mouvement d'impatience.

Il y avait six mois que j'étais au 2^e bureau lorsque j'ai fourni les renseignements dont on me parle.

D. — Desouches ne vous a-t-il pas demandé de présenter Lenoir au prince de Hohenzollern ?

R. — Je n'ai rien compris à cette affaire, et je n'y ai pas attaché d'importance.

D. — Cependant, vous avez fourni des détails à ce sujet au 2^e bureau ?

R. — Je ne me souviens plus bien...

Mme de Beauregard affirme n'avoir jamais vu ni connu Lenoir, et elle en appelle alors au témoignage de sa femme de chambre, qui lui succède à la barre, tandis que Mme de Beauregard se retire avec un air de commiseration dans ses larges yeux, que barre au passage la plume de son chapeau en bataille.

Mlle Benoit, une peu intimidée, mais qui connaît vite de l'assurance, explique qu'elle accompagnait Mme de Beauregard en Suisse.

— Elle ne sortait pas beaucoup et ne voyait que le prince et quelques familiers.

Elle affirme que Desouches amena Lenoir chez Mme de Beauregard, à Bern, un jour que celle-ci était absente.

— Pierre Lenoir, que je reconnais bien, dit-elle en désignant l'accusé, est venu deux fois chez ma patronne, à Bern. Je ne le connaissais pas avant. Ruedel m'en avait parlé. Il a visité la maison de madame et a beaucoup regardé ses photographies, ce qui m'a fait penser qu'il ne la connaissait pas (murmures). Il était accompagné de Desouches. J'ai parlé de cette visite à madame à son retour.

Elle appuie avec force ses précisions. Lenoir et Desouches protestent. Ce dernier reconnaît cependant avoir dîné chez Mme de Beauregard avec M. Ruedel, jamais avec Lenoir.

M. Ruedel

M. Marcel Ruedel témoigne.

Il raconte qu'il connaît Desouches en juin 1914, au moment où il voulait fonder un grand quotidien. Plus tard il déjeuna avec lui chez Mme de Beauregard. Puis il explique comment, jugeant qu'elle pouvait être utile en raison de ses relations avec M. de Hohenzollern, il avait parlé d'elle au ministre des Affaires étrangères. Elle était entrée après au 2^e bureau, où il collabora avec elle, dit-il, dans la mesure de ses moyens.

Le témoin raconte un déjeuner fait en compagnie de Mme de Beauregard, de Desouches et de deux autres personnes.

— Ce n'est que vers la fin du repas, dans le tumulte, qu'il a été émis l'idée, par je ne sais qui, que le prince pourrait peut-être mettre de l'argent dans un journal. C'étaient des paroles en l'air comme on en prononce souvent. (Rires.)

Fait dit : On pourrait en parler au deuxième bureau et au prince de Hohenzollern, et Mme de Beauregard a accepté cette idée... en l'air (Rires).

Voilà en 4^e page : LA GRELLE, conte par Louis LÉTANG

res.) Plus tard, elle me donna à ce sujet une réponse évasive et j'ignore si elle avait parlé du projet au prince.

Le témoin tient à son terme de « propos en l'air », qu'il répète à plusieurs reprises.

Il ne faut pas, dit-il au président, grossir démesurément certaines choses qui n'en valent pas la peine.

M. Mornet. — Au point d'y englober deux personnes. (Rires prolongés et protestation du témoin.)

M. Ruedel explique qu'en juin 1915 il se trouvait à Paris, en traitement à l'hôpital.



M. Ruedel

Bonjour. Il n'allait en Suisse que plus tard, en 1915, mais jamais à Bern ; il se rendit à Lausanne à deux reprises.

A plusieurs questions, il réplique « qu'il ne se souvient plus ».

M. Aubépain remarque que dans cet interrogatoire il a constaté non seulement des menaces, mais aussi des regrets.

M. Mornet. — Des regrets surtout, mais aucune menace, j'ai voulu faire préciser par le témoin quelques détails demeurés obscurs.

Mme Auco

Après ce bref incident, Mme Auco, ex-Mme Max Raymond, est appelée à la barre.

Toute de velours gris vêtue et le chapeau couronné de roses, elle s'avance délibérément vers le conseil. Le président l'ayant fait asseoir, d'un geste rapide elle se dévê de son manteau.

Et d'une voix très posée, chantante un peu, elle affirme d'abord ne rien connaître de l'affaire.

— J'ai connu M. Desouches dans un ot offert par Mme la baronne d'Arx (d'un témoin appuie avec affection et respect sur ce terme de baronne). C'est là qu'il me parla de son idée d'acheter un journal. J'y vis aussi Lenoir, qui ne m'a rien confié. J'ai su qu'il avait raconté à Mme la baronne qu'il avait une grosse affaire en perspective à Pontarlier. (Rires.)

D. — A Pontarlier ?

R. — Oui, dit-elle avec conviction, et puis je ne me souviens plus. Mais après l'entendu raconté des propos troublants, j'eus par Desouches au sujet de certaines combinaisons avec Lenoir. Très ému, dit-elle, je décidai de parler de ces choses à M. Charles Humbert. Je crois bien que c'était en mai 1916.

Alors, lui dit-elle, une entrevue et puis je lui rapportai les propos tenus sur lui par Desouches (le témoin évite de répéter ces propos, très évasivement elle les élude).

En m'excusant, M. Charles Humbert a été pris d'un accès de colère terrible et, tapant du poing sur la table, il s'écria...

Mme Auco, au lieu de continuer, s'arrête net devant la gravité ou plutôt devant la rudesse des propos qu'on l'invite à répéter. Sa pudeur de femme s'y refuse.

— Je n'ose, monsieur le président. Du reste, je les ai déjà rappelés à l'instruction.

Le président insiste.

— Non, décidément, je ne puis pas, ce sont de trop gros mots... il a dit... tas de...

Sa voix s'arrête, effarouchée.

Alors, M. de Moro-Giafferi, gaillardement, vient à son secours et à demi-voix répète les mots de Charles Humbert.

— C'est bien cela ; répétez donc, madame, allez un peu de courage.

Où, fait-elle dans un soupir, c'est bien cela, et, rougissant, elle répète distinctement cette fois « tapant sur la table, il m'a dit... eh ! bien, il a dit... tas de cochons ! tas de salauds... Voilà dans quelle bande je suis tombé... » le reste des autres impropriétés se perd dans le tumulte de l'auditoire qui exulte.

D. — Maintenez-vous ces propos ?

R. — Oui ! ma tête à couper ! (Rires.)

D. — L'opinion d'Humbert vous a-t-elle paru fautive ou sincère ?

Alors, à cette question le témoin, la voix au diapason aigu s'écrie :

— Très sincère ! oui, très sincère, mon collègue Humbert. — C'est à la suite de cette entrevue avec Mme Auco que j'ai recommencé mon enquête. Le 27 mai, je publiai un article dans le Journal et je prévenais ensuite le ministre de la Guerre.

Et Mme Auco se retire, satisfaite de l'effet produit et comme heureuse aussi d'en avoir fini.

L'audience est levée et renvoyée à aujourd'hui pour l'audition de nouveaux témoins.

LA GRELLE, conte par Louis LÉTANG

au poste déposer votre signature et vous serez libre.

Je maugré pour la forme, je remercie de ses renseignements et le quitte sur un sympathique :

— Bonsoir, camarade.

Sans perdre une seconde, nous faisons semblant de nous diriger vers le guépard indiqué, mais, aussitôt après, nous manœuvrons pour l'éviter, croyant avoir agi avec une science stratégique à faire pâlir le maréchal Foch.

Au lieu de prendre la route, nous coupons pour passer la ligne de chemin de fer de la gare de Gletch.

Là, la Rhône, la voie ferrée et la montagne de chaque côté.

Il faut choisir. Nous nous concertons et nous nous décidons pour la ligne ferrée. Mais quelqu'un trouble la fête.

La sentinelle qui nous avait arrêtés et avec laquelle j'avais été d'une politesse exagérée avait téléphoné (drôle d'idée de mettre un téléphone, et qui plus est un téléphone qui fonctionne, dans un pareil endroit), avait téléphoné, dis-je, au poste pour signaler que deux civils allaient passer signer sur le registre.

Personne ne nous ayant vus, un grand branle-bas s'ensuivit. Nous étions considérés comme suspects et on se mettait à notre recherche. Une patrouille partait du poste de Gletch et allait au-devant de la patrouille du poste suivant.

Je vois arriver soudain cinq à six soldats qui se dirigent vers nous. Grosse émotion ! Ils sont à 30 mètres de nous. Vite, une décision, qu'allons-nous faire ?

Mgr BAUDRILLART

reçu sous la Coupole par M. Marcel Prévost

M. d'Haussonville, en recevant le cardinal Mathieu sous la Coupole, en 1907, lui disait :

— Nous avons été heureux de vous ouvrir toute grande la porte, et nous avons saisi l'occasion qui s'offrait de faire d'un cardinal rouge un cardinal vert.

Ce n'était qu'une image, car, hier, Mgr Alfred Baudrillart n'était pas vert en quittant l'Institut qu'il ne l'était en y entrant, pour la raison que les gens de robe n'ont pas changé, point, même lorsqu'ils entrent à l'Académie française.

Donc Mgr Baudrillart s'en vint dans les plus violettes de son manteau, et entre ses deux parrains, devant le verre d'eau traditionnel, s'assit avec simplicité. Sa figure, aux traits accusés, supportait son vaste front qu'hérissait, très en arrière, une calotte de cheveux légers, mi-vieux, mi-jeunes.

L'Eglise avait donné et l'on voyait mêlés, par de multiples banes, le deuil des soutanes et le deuil des familles. Ça et là, des mains d'évêques gantées mettaient des gestes violets parmi des manteaux violets.

Enfin, à deux pas devant moi, il y avait une immobilité rouge, flamboyante : le cardinal Amette. Certes, l'ombre de Richelieu était présente à la cérémonie, elle devait se féliciter d'une aussi bonne compagnie.

— La parole est à M. Alfred Baudrillart pour lire son remerciement, jette M. Marcel Prévost, d'une voix brève, qui est d'avantage celle du lieutenant-colonel que celle du directeur de l'Académie.

Mgr Baudrillart s'est levé vivement. Il assure son longnon à mi-nez et ses feuilles dans sa main, puis, d'une parole chaude, cuivrée, « énergique dans l'articulation », il commence, religieux d'instinct, et tout de suite, il se livre à l'éloge chaleureux du comte Albert de Mun.

Et le prêtre de retracer le cycle du fondateur de cercles catholiques d'ouvriers, cette existence fiévreuse, toute de « courses apostoliques », à travers la France, durant plus de vingt ans ; de montrer le missionnaire ardent, le chrétien social tout entier au service d'une idée : le salut de la classe ouvrière pour laquelle il voulait une législation internationale.

Il lit d'une voix égale des pages d'une ordonnance remarquable, d'une élévation de pensée rare, d'une forme précise. Son discours, c'est une page de Chateaubriand.

Lorsqu'on applaudit, il se défend du péché d'orgueil, et, sans ronger ni pâlir, attend à peine que les mains se soient tues pour continuer.

Il cite les œuvres de son prédécesseur, ses articles innombrables, enfin sa dernière action, ses derniers articles de 1914.

Et cette évocation, Mgr Baudrillart la campe avec une telle émotion que Joffre ne retient pas ses larmes et qu'un frisson mit debout tous ceux qui sont là.

— A soutenir nos cours, le comte Albert de Mun avait brisé le sien !

C'est la dernière phrase, le récipiendaire s'assied.

Réponse de M. Marcel Prévost

Si l'on peut dire que Mgr Baudrillart a prononcé un fort beau discours politique, on ne peut pas prétendre que M. Marcel Prévost lui ait répondu par un sermon.

M. Marcel Prévost fit sourire l'assistance et même la fit rire à maintes reprises, y compris le cardinal Amette, Mgr Baudrillart et tous les prélats présents. M. Prévost porta la cravate de commandeur de la Légion d'honneur et la croix de guerre.

Il a le cheveu coiffé plat, suivant une ligne régulière. Il porte monture à droite. Sa figure se rétrécit à la bouche, qu'il a mince, avec, au-dessus, une petite brosse de moustache.

A côté de lui, M. Barthou, qui émerge de ses feuilles nerveuses, mordille son auriculaire, à l'abri de sa moustache, et M. Masson, à chacun de ses mots d'esprit, se met à sourire vastement, tout entier pour ainsi dire :

— Treize membres de votre famille appartenant alors à l'Institut, dit M. Prévost. Le 28 mars 1878, le père de votre mère, M. de Sacy, qui fut l'un des quarante et administrateurs de la Bibliothèque Mazarine, vous fit don d'un volume de Quintilien avec cette dédicace : A M. Alfred Baudrillart, futur membre de l'Académie française. Vous n'aviez pas vingt ans ; c'était un joli travail de prophète.

Sur ce ton délicieux, l'auteur des *Lettres à François* continue, et c'est un moment charmant.

— Parmi toutes les raisons que j'ai, monsieur, de me réjouir de recevoir, je ne compte pas comme la moindre d'avoir vu votre Philippe V. Moi, je ne vous salue pas, je vous lisais : voilà pourquoi chaque page me coûtait quatre minutes. Ça fit deux cents heures pour le tout. Je lisais un peu plus de deux heures par jour. Au bout de quatre-vingt jours, j'étais au terme de votre ouvrage. On fait aujourd'hui le tour du monde en bien moins de temps. Mais je n'ai pas regrette mon voyage.

M. Prévost parait des autres ouvrages. Et l'orateur d'analyser ces œuvres avec verve et documentation, de rendre hommage au clergé, ce qui vaut une belle manifestation au cardinal Amette.

Et puis, c'est la péroraison.

L'heure est décisive. Après la guerre, allons-nous encore nous entre-déchirer ?

« Révisons ce qui doit être révisé », s'écrie-t-il ; renouons les liens qui furent imprudemment dénoués ; mais qu'il ne soit pas dit, Français, que nous avons fait la Société des Nations sans parvenir à réédifier la Société des Français.

Hector Ghilini.

ne croyais pas que c'était à moi qu'incomberait l'honneur de vous arrêter. J'étais convaincu que vous n'arriveriez pas jusqu'ici.

— Pourquoi donc ?

— Franchir la Furka semblait impossible. Comment vous y êtes-vous pris ?

— Curieux !

— Oh ! à titre strictement documentaire, car c'est un exploit.

— Eh bien ! Nous avons passé comme ça !

Sérieusement, pas, vous deviez être revêtus d'uniformes suisses.

— Je vous jure que non !

— Et, malgré ce serment, je suis certain que mon interlocuteur ne me croit pas.

Châtelain, furieux, ne cesse de maugréer.

— Messieurs, gardez-vous bien, leur déclare-t-il, car nous allons remettre ça !

— Impossible, nous répondit notre gardien, avec un air supérieur. Vous ne pourriez jamais sortir de Suisse. Nous connaissons trop bien notre pays, et que voulez-vous faire devant un bataillon de chasseurs alpins suisses ?

Qu'importe ! n'avons-nous pas, malgré tout, passé les fortifications de la Furka avec des chaussures de ville ?

Et le même sourire de doute vient sur les lèvres du sergent, dont l'admiration est si profonde pour la sécurité de son pays.

Nous sommes emmenés au poste de garde.

IV. — En vue d'une nouvelle évasion

Après un interrogatoire sommaire, nous demandons à l'officier de nous autoriser à aller absorber un chocolat à l'hôtel. Il nous

Chronique Scientifique

LE SORTILÈGE DU JAUNE D'ŒUF

Depuis que l'homme, émancipé des servitudes ancestrales, a commencé de se préoccuper autant du choix de ses nourritures que de leur recherche, l'œuf passe, à juste titre, avec le lait, pour l'aliment idéal. Là-dessus, tout le monde est d'accord : sauvages et civilisés, initiés et profanes, ignorants et savants.

Pour présenter que l'œuf doit effectivement contenir tous les ingrédients nécessaires et suffisants à l'entretien, à la réparation et à la « mise en train » de l'organisme, l'instinct populaire n'avait point attendu que l'analyse lui en eût fourni la preuve. N'était-ce pas assez de constater que les poussins, par exemple, qui, pendant de longs jours, n'ont pas autre chose que de l'œuf — et pour cause — à se mettre sous le bec, y trouvent de quoi se fabriquer de la chair, des os, des nerfs, une cervelle et du sang ?

La chimie n'a fait, d'ailleurs, que confirmer, par poids et par mesures, cette intuition divinatoire. Elle a expérimentalement établi que, renfermé à l'état assimilable les quatre éléments irradicables et essentiels — « tout ce qu'il faut pour vivre ! » — à savoir les matières azotées, les hydrates de carbone, les matières grasses et les sels minéraux (chaux, fer, phosphates, etc.), l'œuf constitue *ipso facto*, à lui seul, un aliment complet et parfait.

C'est même un aliment plus que parfait, en ce sens que le facteur biologique par excellence, le principe efficient de l'architecture cellulaire et de l'énergie nerveuse, le phosphore y figure sous les espèces et apparences de ces mystérieux nucléides du jaune, dont l'action dynamogène et stimulante tient en quelque sorte de la magie.

Aliment nutritif, tonique et reconstituant, l'œuf ne possède toutes ses précieuses propriétés qu'à la condition sine qua non d'être rigoureusement frais. S'il laisse, en effet, le moindre instant à désirer, il perd toute valeur alimentaire, et risque même de se transformer en un véritable poison.

Il y a là une difficulté, d'autant plus grave, que pour tirer réellement profit d'une cure d'œufs, il ne faut pas en consommer moins d'une douzaine par jour.

« Pourquoi », demandez-vous peut-être, « ne pas essayer d'extraire des œufs (frais, bien entendu) les substances chimiques auxquelles ils doivent leur sortilège, le phosphore « animalisé » en particulier, de façon à obtenir de la quintessence du jaune d'œuf comme on a des jus de viande, par exemple, ou du lait concentré ? »

On y a songé, parbleu, il y a beau jour. Malheureusement, le problème n'était pas facile à résoudre. Jusques hier, on n'avait pu isoler ainsi, à frais énormes, que des graisses phosphorées, impures, instables, insolubles et inassimilables, partant, sans aucune valeur physiologique, souvent même d'une odeur infecte et d'une conservation plus que scabreuse. C'était à croire la partie irrémédiablement perdue.

Nous ne sommes plus, lorsqu'un jeune chimiste, plus habile ou plus tenace que ses devanciers, réussit enfin, tout récemment, à mettre la main sur la solution si longtemps cherchée en vain. Il a réussi, en opérant à froid et dans le vide, grâce à un procédé aussi économique qu'ingénieux, à extraire la totalité des nucléides du jaune d'œuf, avec leur *optimum* et leur *maximum* de fraîcheur et de vitalité, c'est-à-dire sous la seule et unique forme qui permette leur combinaison intime et directe à la cellule vivante.

Cet extrait tout, auquel on a donné le nom d'*ovotine*, et dont le moindre mérite n'est pas seulement de revenir à très bon compte, représente, à poids et volumes égaux, huit fois le pouvoir nutritif des jaunes d'œuf. Tout un seul, ne l'oublions pas, équivaut à 300 grammes de lait ou 60 grammes de bifteck.

Il ne s'agit donc de rien moins que d'une véritable révolution dans la diététique et même : quoique l'*ovotine* soit un aliment et non pas un médicament — dans la thérapeutique. Combien de maladies, en effet, d'infirmités et de misères n'ont d'autre cause qu'un ralentissement de la nutrition ! « Manger du phosphore » n'est plus une métaphore, ni une utopie : c'est une possibilité mise désormais par le génie de la science à la portée de tous.

Du coup, tous les fortifiants à la mode, depuis les glycéro-phosphates et les dilués ferrugineux jusqu'à la kola, dont l'action réelle, mais passagère, n'a guère que la valeur d'un coup de fouet, sont relégués au second plan. C'est en quelque sorte la réalisation de la synthèse alimentaire, rêvée jadis par Berthelot, avec cette différence que l'*ovotine* se compose non pas d'éléments inertes empruntés au régime minéral, mais rien que des principes *vitalisés*, par conséquent d'une structure identique à celle des tissus qu'ils sont destinés à régénérer.

Soyez convaincus que cette inestimable découverte aura tôt fait de conquérir l'universelle popularité dont elle est digne.

Nous y reviendrons.

Emile Gautier.

L'interrogatoire de Mme Turmel

L'action judiciaire se trouve éteinte par la mort de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce. Il n'en est pas de même pour Mme Turmel, inculpée dès le début de l'information de complicité de commerce avec l'ennemi.

Hier, le capitaine Mangin-Boquet a entendu pour la dernière fois Mme Turmel avant la clôture définitive de l'enquête.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le mandat d'arrêt de M. Turmel, député des Côtes-du-Nord, qui fut inculpé d'intelligences avec l'ennemi et de commerce, a été déclaré nul et non avenue.

Le

ENMIÈRE HEURE

La République bavaroise des Conseils est en détresse

(Du correspondant du Petit Journal)

Zurich, 10 Avril. — La situation en Bavière commence à s'éclaircir. Il semble permis aujourd'hui de considérer la République des conseils de Bavière comme moribonde, par suite des manœuvres avortées dont il est difficile actuellement de discerner les véritables auteurs. A Munich, les habitants s'ennuient et répondent à la grève générale par la grève de la bourgeoisie. A Würzburg, les troupes fidèles au gouvernement régulier ont fait des progrès et plusieurs arrestations ont été opérées, entre autres celle du président des soldats, Sauber, et du président du conseil des ouvriers, le révolutionnaire Hagemeister, et de l'agitateur russe Weim.

Le socialiste Kalliski a stigmatisé la situation en Bavière au congrès berlinois des conseils des ouvriers et soldats par les mots suivants : « La République des conseils bavarois est tellement grotesque que c'est seulement à Munich qu'elle pouvait voir le jour ».

L'agitation persiste en Allemagne

Cependant l'exemple est contagieux et en Saxe, à Dresde, si l'on en croit le *Dresdener Volksstimme*, les socialistes se préparent à proclamer la République saxonne des conseils.

A Brunswick, citadelle bolcheviste de l'Allemagne du nord, la grève est générale et l'ancien président communiste Merker a fait voter la République des conseils d'ouvriers et soldats par l'Assemblée des conseils ouvriers du pays.

A Mulheim-sur-la-Ruhr, centre gréviste important, les conseils ouvriers ont également demandé par un vote de 17 voix contre 4 la République soviétique.

A Francfort, les ouvriers se sont aussi prononcés hier contre l'institution de la République des conseils.

Le calme a régné à Berlin

Bâle, 10 Avril. — Les nouvelles de Berlin arrivent parcimonieusement. Toutefois, les craintes qu'on avait pour la journée d'hier, par suite des menaces des spartakistes, ne se sont pas réalisées. La journée a été parfaitement calme. Il n'y eut aucune tentative de grève générale. Les socialistes indépendants déclarent qu'on n'avait pas songé à une grève générale pour hier et que les cortèges de démonstration sont dépourvus de toute intention mauvaise.

Il y eut cependant un moment d'effroi. Vers 10 heures, les quartiers de la ville où se trouvent le Parlement et les bureaux les plus importants ont été fermés à la circulation, le bruit étant parvenu au gouvernement que des démonstrations étaient possibles.

Pour faire impression, le Congrès des conseils, pour faire impression. Cependant l'ordre n'a été nullement troublé et la circulation a été reprise une heure plus tard.

Les bolcheviks préparent l'offensive dans la région de la côte baltique

Londres, 10 Avril. — On mande de l'agence Reuter :

Les dernières nouvelles de la Russie septentrionale confirment la nouvelle que les bolcheviks ont l'intention de prendre l'offensive générale au printemps, en soulèvement la révolte en même temps à l'arrière des forces alliées.

Une diversion tramée en secret et qui devait commencer le 23 avril à Mourmansk a été découverte par le général Maynard, juste à temps pour réprimer ce mouvement.

Ils envahissent la Crimée

Londres, 10 avril. — L'agence Reuter apprend, relativement à l'évacuation d'Odessa, que les bolcheviks s'efforcent maintenant de pénétrer en Crimée.

Où toucher sa prime de démobilisation ?

Chez le percepteur et, à Paris, Versailles, etc., dans des bureaux militaires

qui s'ouvriront le 12 avril

Nous disons, par ailleurs, comment vont s'améliorer prochainement dans les mairies la répartition de la prime de démobilisation.

D'ici quelques jours donc, ceux qui ont déjà fait leur demande recevront de leur corps d'affectation un titre de paiement pour l'indemnité fixe et des bons de paiement pour la prime.

Un peu plus tard, la liste des bureaux où les autres payables mensuellement à partir du 22 avril, un mois après sa libération, à celle-ci et à un lieu après celle date.

Une fois ces papiers en main, qu'en feront les démobilisés ?

Dans la majeure partie des cas, c'est au percepteur qu'ils devront s'adresser, mais à Paris, Versailles, etc., ce sont des bureaux militaires qui effectueront ces paiements.

Pour Paris, la liste de ces bureaux avec les arrondissements qui y dépendent est la suivante :

Si le mobilisé habite : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arr^s, il s'adressera au bureau militaire du D.D. de la 2^e S.E.M.R. (École Militaire) ; 5^e, 13^e, 14^e arr^s : D.D. du 2^e arr^s ; 15^e, 16^e arr^s : D.D. du 1^{er} arr^s ; 17^e, 18^e, 19^e arr^s : D.D. du 2^e arr^s ; 20^e, 21^e, 22^e arr^s : D.D. du 3^e arr^s ; 23^e, 24^e, 25^e arr^s : D.D. du 4^e arr^s ; 26^e, 27^e, 28^e arr^s : D.D. du 5^e arr^s ; 29^e, 30^e arr^s : D.D. du 6^e arr^s ; 31^e arr^s : D.D. du 7^e arr^s ; 32^e arr^s : D.D. du 8^e arr^s ; 33^e arr^s : D.D. du 9^e arr^s ; 34^e arr^s : D.D. du 10^e arr^s ; 35^e arr^s : D.D. du 11^e arr^s ; 36^e arr^s : D.D. du 12^e arr^s ; 37^e arr^s : D.D. du 13^e arr^s ; 38^e arr^s : D.D. du 14^e arr^s ; 39^e arr^s : D.D. du 15^e arr^s ; 40^e arr^s : D.D. du 16^e arr^s ; 41^e arr^s : D.D. du 17^e arr^s ; 42^e arr^s : D.D. du 18^e arr^s ; 43^e arr^s : D.D. du 19^e arr^s ; 44^e arr^s : D.D. du 20^e arr^s ; 45^e arr^s : D.D. du 21^e arr^s ; 46^e arr^s : D.D. du 22^e arr^s ; 47^e arr^s : D.D. du 23^e arr^s ; 48^e arr^s : D.D. du 24^e arr^s ; 49^e arr^s : D.D. du 25^e arr^s ; 50^e arr^s : D.D. du 26^e arr^s ; 51^e arr^s : D.D. du 27^e arr^s ; 52^e arr^s : D.D. du 28^e arr^s ; 53^e arr^s : D.D. du 29^e arr^s ; 54^e arr^s : D.D. du 30^e arr^s ; 55^e arr^s : D.D. du 31^e arr^s ; 56^e arr^s : D.D. du 32^e arr^s ; 57^e arr^s : D.D. du 33^e arr^s ; 58^e arr^s : D.D. du 34^e arr^s ; 59^e arr^s : D.D. du 35^e arr^s ; 60^e arr^s : D.D. du 36^e arr^s ; 61^e arr^s : D.D. du 37^e arr^s ; 62^e arr^s : D.D. du 38^e arr^s ; 63^e arr^s : D.D. du 39^e arr^s ; 64^e arr^s : D.D. du 40^e arr^s ; 65^e arr^s : D.D. du 41^e arr^s ; 66^e arr^s : D.D. du 42^e arr^s ; 67^e arr^s : D.D. du 43^e arr^s ; 68^e arr^s : D.D. du 44^e arr^s ; 69^e arr^s : D.D. du 45^e arr^s ; 70^e arr^s : D.D. du 46^e arr^s ; 71^e arr^s : D.D. du 47^e arr^s ; 72^e arr^s : D.D. du 48^e arr^s ; 73^e arr^s : D.D. du 49^e arr^s ; 74^e arr^s : D.D. du 50^e arr^s ; 75^e arr^s : D.D. du 51^e arr^s ; 76^e arr^s : D.D. du 52^e arr^s ; 77^e arr^s : D.D. du 53^e arr^s ; 78^e arr^s : D.D. du 54^e arr^s ; 79^e arr^s : D.D. du 55^e arr^s ; 80^e arr^s : D.D. du 56^e arr^s ; 81^e arr^s : D.D. du 57^e arr^s ; 82^e arr^s : D.D. du 58^e arr^s ; 83^e arr^s : D.D. du 59^e arr^s ; 84^e arr^s : D.D. du 60^e arr^s ; 85^e arr^s : D.D. du 61^e arr^s ; 86^e arr^s : D.D. du 62^e arr^s ; 87^e arr^s : D.D. du 63^e arr^s ; 88^e arr^s : D.D. du 64^e arr^s ; 89^e arr^s : D.D. du 65^e arr^s ; 90^e arr^s : D.D. du 66^e arr^s ; 91^e arr^s : D.D. du 67^e arr^s ; 92^e arr^s : D.D. du 68^e arr^s ; 93^e arr^s : D.D. du 69^e arr^s ; 94^e arr^s : D.D. du 70^e arr^s ; 95^e arr^s : D.D. du 71^e arr^s ; 96^e arr^s : D.D. du 72^e arr^s ; 97^e arr^s : D.D. du 73^e arr^s ; 98^e arr^s : D.D. du 74^e arr^s ; 99^e arr^s : D.D. du 75^e arr^s ; 100^e arr^s : D.D. du 76^e arr^s ; 101^e arr^s : D.D. du 77^e arr^s ; 102^e arr^s : D.D. du 78^e arr^s ; 103^e arr^s : D.D. du 79^e arr^s ; 104^e arr^s : D.D. du 80^e arr^s ; 105^e arr^s : D.D. du 81^e arr^s ; 106^e arr^s : D.D. du 82^e arr^s ; 107^e arr^s : D.D. du 83^e arr^s ; 108^e arr^s : D.D. du 84^e arr^s ; 109^e arr^s : D.D. du 85^e arr^s ; 110^e arr^s : D.D. du 86^e arr^s ; 111^e arr^s : D.D. du 87^e arr^s ; 112^e arr^s : D.D. du 88^e arr^s ; 113^e arr^s : D.D. du 89^e arr^s ; 114^e arr^s : D.D. du 90^e arr^s ; 115^e arr^s : D.D. du 91^e arr^s ; 116^e arr^s : D.D. du 92^e arr^s ; 117^e arr^s : D.D. du 93^e arr^s ; 118^e arr^s : D.D. du 94^e arr^s ; 119^e arr^s : D.D. du 95^e arr^s ; 120^e arr^s : D.D. du 96^e arr^s ; 121^e arr^s : D.D. du 97^e arr^s ; 122^e arr^s : D.D. du 98^e arr^s ; 123^e arr^s : D.D. du 99^e arr^s ; 124^e arr^s : D.D. du 100^e arr^s ; 125^e arr^s : D.D. du 101^e arr^s ; 126^e arr^s : D.D. du 102^e arr^s ; 127^e arr^s : D.D. du 103^e arr^s ; 128^e arr^s : D.D. du 104^e arr^s ; 129^e arr^s : D.D. du 105^e arr^s ; 130^e arr^s : D.D. du 106^e arr^s ; 131^e arr^s : D.D. du 107^e arr^s ; 132^e arr^s : D.D. du 108^e arr^s ; 133^e arr^s : D.D. du 109^e arr^s ; 134^e arr^s : D.D. du 110^e arr^s ; 135^e arr^s : D.D. du 111^e arr^s ; 136^e arr^s : D.D. du 112^e arr^s ; 137^e arr^s : D.D. du 113^e arr^s ; 138^e arr^s : D.D. du 114^e arr^s ; 139^e arr^s : D.D. du 115^e arr^s ; 140^e arr^s : D.D. du 116^e arr^s ; 141^e arr^s : D.D. du 117^e arr^s ; 142^e arr^s : D.D. du 118^e arr^s ; 143^e arr^s : D.D. du 119^e arr^s ; 144^e arr^s : D.D. du 120^e arr^s ; 145^e arr^s : D.D. du 121^e arr^s ; 146^e arr^s : D.D. du 122^e arr^s ; 147^e arr^s : D.D. du 123^e arr^s ; 148^e arr^s : D.D. du 124^e arr^s ; 149^e arr^s : D.D. du 125^e arr^s ; 150^e arr^s : D.D. du 126^e arr^s ; 151^e arr^s : D.D. du 127^e arr^s ; 152^e arr^s : D.D. du 128^e arr^s ; 153^e arr^s : D.D. du 129^e arr^s ; 154^e arr^s : D.D. du 130^e arr^s ; 155^e arr^s : D.D. du 131^e arr^s ; 156^e arr^s : D.D. du 132^e arr^s ; 157^e arr^s : D.D. du 133^e arr^s ; 158^e arr^s : D.D. du 134^e arr^s ; 159^e arr^s : D.D. du 135^e arr^s ; 160^e arr^s : D.D. du 136^e arr^s ; 161^e arr^s : D.D. du 137^e arr^s ; 162^e arr^s : D.D. du 138^e arr^s ; 163^e arr^s : D.D. du 139^e arr^s ; 164^e arr^s : D.D. du 140^e arr^s ; 165^e arr^s : D.D. du 141^e arr^s ; 166^e arr^s : D.D. du 142^e arr^s ; 167^e arr^s : D.D. du 143^e arr^s ; 168^e arr^s : D.D. du 144^e arr^s ; 169^e arr^s : D.D. du 145^e arr^s ; 170^e arr^s : D.D. du 146^e arr^s ; 171^e arr^s : D.D. du 147^e arr^s ; 172^e arr^s : D.D. du 148^e arr^s ; 173^e arr^s : D.D. du 149^e arr^s ; 174^e arr^s : D.D. du 150^e arr^s ; 175^e arr^s : D.D. du 151^e arr^s ; 176^e arr^s : D.D. du 152^e arr^s ; 177^e arr^s : D.D. du 153^e arr^s ; 178^e arr^s : D.D. du 154^e arr^s ; 179^e arr^s : D.D. du 155^e arr^s ; 180^e arr^s : D.D. du 156^e arr^s ; 181^e arr^s : D.D. du 157^e arr^s ; 182^e arr^s : D.D. du 158^e arr^s ; 183^e arr^s : D.D. du 159^e arr^s ; 184^e arr^s : D.D. du 160^e arr^s ; 185^e arr^s : D.D. du 161^e arr^s ; 186^e arr^s : D.D. du 162^e arr^s ; 187^e arr^s : D.D. du 163^e arr^s ; 188^e arr^s : D.D. du 164^e arr^s ; 189^e arr^s : D.D. du 165^e arr^s ; 190^e arr^s : D.D. du 166^e arr^s ; 191^e arr^s : D.D. du 167^e arr^s ; 192^e arr^s : D.D. du 168^e arr^s ; 193^e arr^s : D.D. du 169^e arr^s ; 194^e arr^s : D.D. du 170^e arr^s ; 195^e arr^s : D.D. du 171^e arr^s ; 196^e arr^s : D.D. du 172^e arr^s ; 197^e arr^s : D.D. du 173^e arr^s ; 198^e arr^s : D.D. du 174^e arr^s ; 199^e arr^s : D.D. du 175^e arr^s ; 200^e arr^s : D.D. du 176^e arr^s ; 201^e arr^s : D.D. du 177^e arr^s ; 202^e arr^s : D.D. du 178^e arr^s ; 203^e arr^s : D.D. du 179^e arr^s ; 204^e arr^s : D.D. du 180^e arr^s ; 205^e arr^s : D.D. du 181^e arr^s ; 206^e arr^s : D.D. du 182^e arr^s ; 207^e arr^s : D.D. du 183^e arr^s ; 208^e arr^s : D.D. du 184^e arr^s ; 209^e arr^s : D.D. du 185^e arr^s ; 210^e arr^s : D.D. du 186^e arr^s ; 211^e arr^s : D.D. du 187^e arr^s ; 212^e arr^s : D.D. du 188^e arr^s ; 213^e arr^s : D.D. du 189^e arr^s ; 214^e arr^s : D.D. du 190^e arr^s ; 215^e arr^s : D.D. du 191^e arr^s ; 216^e arr^s : D.D. du 192^e arr^s ; 217^e arr^s : D.D. du 193^e arr^s ; 218^e arr^s : D.D. du 194^e arr^s ; 219^e arr^s : D.D. du 195^e arr^s ; 220^e arr^s : D.D. du 196^e arr^s ; 221^e arr^s : D.D. du 197^e arr^s ; 222^e arr^s : D.D. du 198^e arr^s ; 223^e arr^s : D.D. du 199^e arr^s ; 224^e arr^s : D.D. du 200^e arr^s ; 225^e arr^s : D.D. du 201^e arr^s ; 226^e arr^s : D.D. du 202^e arr^s ; 227^e arr^s : D.D. du 203^e arr^s ; 228^e arr^s : D.D. du 204^e arr^s ; 229^e arr^s : D.D. du 205^e arr^s ; 230^e arr^s : D.D. du 206^e arr^s ; 231^e arr^s : D.D. du 207^e arr^s ; 232^e arr^s : D.D. du 208^e arr^s ; 233^e arr^s : D.D. du 209^e arr^s ; 234^e arr^s : D.D. du 210^e arr^s ; 235^e arr^s : D.D. du 211^e arr^s ; 236^e arr^s : D.D. du 212^e arr^s ; 237^e arr^s : D.D. du 213^e arr^s ; 238^e arr^s : D.D. du 214^e arr^s ; 239^e arr^s : D.D. du 215^e arr^s ; 240^e arr^s : D.D. du 216^e arr^s ; 241^e arr^s : D.D. du 217^e arr^s ; 242^e arr^s : D.D. du 218^e arr^s ; 243^e arr^s : D.D. du 219^e arr^s ; 244^e arr^s : D.D. du 220^e arr^s ; 245^e arr^s : D.D. du 221^e arr^s ; 246^e arr^s : D.D. du 222^e arr^s ; 247^e arr^s : D.D. du 223^e arr^s ; 248^e arr^s : D.D. du 224^e arr^s ; 249^e arr^s : D.D. du 225^e arr^s ; 250^e arr^s : D.D. du 226^e arr^s ; 251^e arr^s : D.D. du 227^e arr^s ; 252^e arr^s : D.D. du 228^e arr^s ; 253^e arr^s : D.D. du 229^e arr^s ; 254^e arr^s : D.D. du 230^e arr^s ; 255^e arr^s : D.D. du 231^e arr^s ; 256^e arr^s : D.D. du 232^e arr^s ; 257^e arr^s : D.D. du 233^e arr^s ; 258^e arr^s : D.D. du 234^e arr^s ; 259^e arr^s : D.D. du 235^e arr^s ; 260^e arr^s : D.D. du 236^e arr^s ; 261^e arr^s : D.D. du 237^e arr^s ; 262^e arr^s : D.D. du 238^e arr^s ; 263^e arr^s : D.D. du 239^e arr^s ; 264^e arr^s : D.D. du 240^e arr^s ; 265^e arr^s : D.D. du 241^e arr^s ; 266^e arr^s : D.D. du 242^e arr^s ; 267^e arr^s : D.D. du 243^e arr^s ; 268^e arr^s : D.D. du 244^e arr^s ; 269^e arr^s : D.D. du 245^e arr^s ; 270^e arr^s : D.D. du 246^e arr^s ; 271^e arr^s : D.D. du 247^e arr^s ; 272^e arr^s : D.D. du 248^e arr^s ; 273^e arr^s : D.D. du 249^e arr^s ; 274^e arr^s : D.D. du 250^e arr^s ; 275^e arr^s : D.D. du 251^e arr^s ; 276^e arr^s : D.D. du 252^e arr^s ; 277^e arr^s : D.D. du 253^e arr^s ; 278^e arr^s : D.D. du 254^e arr^s ; 279<

CONTES du PETIT JOURNAL
LA GRÊLÉE

Une forte fille de campagne, Louise Bridon, travaillait à souhait et d'un caractère affectueux.

Malheureusement, la petite vérole l'avait marquée avec trop de profusion. Cette indésirable violente à trous effaçait le relief de ses traits et répandait sur son visage une teinte grise et plate, mortelle à cette fraîcheur, à cet éclat de jeunesse qui s'appelle la beauté du diable.

Sa disgrâce éloigna d'elle ces camarades d'enfance, ces amitiés de garçon à fille, souvent profondes et tenaces, qui se muent, quand viennent les dix-huit ans, en amour vif et fort. La Grêlée n'avait point de promis et se résignait à n'en avoir jamais, parce que ses parents, petits cultivateurs maraichers, ne lui donneraient point de dot.

Néanmoins, sa pensée se fixa sur celui qu'elle aurait voulu, si la nature n'avait pas été si méchante pour elle : Urbain Grandet, un travailleur de sa condition, un fils de la terre actif et courageux. Seulement, Urbain ne lui prêtait nulle attention.

Quand même, c'est celui-là qu'elle prenait pour fiancé, secrètement, au fond du cœur, sans qu'il le sût jamais.

Vint la guerre. Urbain Grandet partit brutalement faire son devoir. A la ruée allemande sur Verdun, il tomba grièvement blessé au visage par une grenade. Longtemps il traîna dans les hôpitaux, aux mains des chirurgiens entêtés à vouloir réassortir sa moitié de face abîmée avec l'autre, restée intacte.

Quand il entra au pays, guéri et défiguré, on le fêta, on vanta sa glorieuse blessure, on proclama qu'elle était parure de héros.

Puis — ce ne fut pas long — on convint que ce pauvre garçon était décidément pénible à voir ; on le plaignit tout haut ; celle qu'il recherchait ne parla plus d'union prochaine et finit par se détourner tout à fait.

Urbain Grandet connut les amertumes de l'abandon et l'humiliation des regards où la pitié se dissimule mal. Fier, il vécut à l'écart et se réfugia dans le travail de la terre.

Un après-midi — les cloches sonnaient justement pour le mariage de son ex-amoureux avec le fils d'un marchand de denrées alimentaires qui venait de faire fortune — il s'assit au bout du champ qu'il labourait et songea...

— Tu es de la peine, Urbain ?

Il se redressa, surpris, mais ne s'irrita point de la question, tellement elle était faite d'une voix compatissante et douce.

— C'est toi, Louise !... Si j'ai de la peine, elle ne vient pas d'où tu penses. Ce n'est pas celle qui se marie que je regrette.

— Mon Dieu ! Qui donc ?

— Une autre que je ne connais pas, que je n'ai jamais vue, et qui, pendant tout mon temps de danger, de souffrance et de misère n'a pas cessé de m'écrire, de me consoler, de me réconforter. Oh ! les bonnes lettres affectueuses et calmes ! Elles m'ont sauvé la vie, car à un moment la pensée d'en finir m'était venue.

— Se peut-il ?... murmura-t-elle avec effroi.

— Oui. J'ai été jusqu'à... Les douces exhortations de celle qui m'écrivait m'ont retenu. Oh ! elle y mettait son cœur entier ! Vois-tu, Louise, c'est ce cœur-là que je regrette.

— Tu le retrouveras, Urbain.

— Je me désespère de n'y point parvenir. Depuis que je suis de retour, je n'ai rien reçu d'elle et je meurs d'ennui. Ses envois venaient de la ville, j'y suis allé encore ce matin et j'ai cherché vainement sa trace.

— Elle n'ose sans doute, parce qu'elle est pauvre et sans beauté ?

— Urbain haussa les épaules.

— Elle doit bien savoir pourtant que je

n'attache plus aucun prix à ces sortes d'avantages qui s'accroissent d'habitude — je l'ai bien vu — à l'égoïsme et à la coquetterie. Je veux aimer qui m'aime et voilà tout. Je l'ai dit bien des fois dans les réponses que je lui faisais.

Sans rien dire, Louise lui prit la main et l'entraîna doucement vers sa demeure. Elle le fit entrer dans sa chambre et lui désigna, tout près de la fenêtre, en pleine lumière, une sorte de reposoir orné de broderies, comme on en dressait pour le bon Dieu, le jour de sa fête.

— Tiens !... Vois !...

Il y avait là, joliment groupés, tous les souvenirs, tous les menus objets qu'il avait envoyés à son amie anonyme, son portrait, des fleurs séchées, des cartes illustrées, une bague, un bracelet en aluminium. Au centre, à la place d'honneur, fleurie d'un bouquet de roses fraîches, une modeste boîte à ouvrage servant de coffret. Elle l'ouvrit en disant :

— Tes lettres !... Les voilà !...

Devant la preuve de tant d'amour, Urbain Grandet eut un sursaut de joie. Il tira la jeune fille sur sa robuste poitrine et, à la voir aussi grande, aussi forte que lui, il eut un cri d'orgueil :

— Nous aurons de beaux enfants ! Ce sera notre revanche !...

Louis LETANG.

BOURSE DE PARIS
DU JEUDI 10 AVRIL 1919

VALEURS	Cours précédent	Cours du jour	VALEURS	Cours précédent	Cours du jour
3 %	62 35	62 35	Parisienne	391 50	390 00
4 %	71 20	71 20	Industrielle	334 00	333 00
5 %	80 90	80 90	Nord	408 50	404 00
6 %	90 20	90 20	Saint	215 00	215 00
7 %	99 20	99 20	Sté. Ind.	195 00	195 00
8 %	108 20	108 20	Tréfil.	211 00	211 00
9 %	117 20	117 20	Tréfil. d'Als.	303 00	302 00
10 %	126 20	126 20	Ville de Paris	569 00	569 00
11 %	135 20	135 20	1871 3 %	392 00	392 00
12 %	144 20	144 20	1875 4 %	507 00	507 00
13 %	153 20	153 20	1876 5 %	502 00	500 50
14 %	162 20	162 20	1892 2 1/2 %	383 00	384 00
15 %	171 20	171 20	1894 3 %	397 00	397 00
16 %	180 20	180 20	1896 3 1/2 %	375 00	375 00
17 %	189 20	189 20	1899 4 %	397 00	397 00
18 %	198 20	198 20	1900 4 1/2 %	394 00	393 50
19 %	207 20	207 20	1903 5 %	343 00	343 00
20 %	216 20	216 20	1910 5 1/2 %	388 00	388 00
21 %	225 20	225 20	1913 6 %	306 00	306 00
22 %	234 20	234 20	1917 6 1/2 %	247 00	246 50
23 %	243 20	243 20	1918 7 %	517 00	515 00
24 %	252 20	252 20	1919 7 1/2 %	402 00	402 00
25 %	261 20	261 20	1920 8 %	445 00	445 00
26 %	270 20	270 20	1921 8 1/2 %	485 00	485 00
27 %	279 20	279 20	1922 9 %	327 00	327 00
28 %	288 20	288 20	1923 9 1/2 %	354 00	354 00
29 %	297 20	297 20	1924 10 %	309 00	309 00
30 %	306 20	306 20	1925 10 1/2 %	340 00	340 00
31 %	315 20	315 20	1926 11 %	362 00	361 50
32 %	324 20	324 20	1927 11 1/2 %	346 00	345 50
33 %	333 20	333 20	1928 12 %	327 00	327 00
34 %	342 20	342 20	1929 12 1/2 %	307 00	307 00
35 %	351 20	351 20	1930 13 %	391 00	391 00
36 %	360 20	360 20	1931 13 1/2 %	312 00	311 50
37 %	369 20	369 20	1932 14 %	212 00	212 00
38 %	378 20	378 20	1933 14 1/2 %	411 00	411 00
39 %	387 20	387 20	1934 15 %	492 00	492 00
40 %	396 20	396 20	1935 15 1/2 %	389 00	389 00
41 %	405 20	405 20	1936 16 %	359 00	359 00
42 %	414 20	414 20	1937 16 1/2 %	339 00	339 00
43 %	423 20	423 20	1938 17 %	319 00	319 00
44 %	432 20	432 20	1939 17 1/2 %	299 00	299 00
45 %	441 20	441 20	1940 18 %	279 00	279 00
46 %	450 20	450 20	1941 18 1/2 %	259 00	259 00
47 %	459 20	459 20	1942 19 %	239 00	239 00
48 %	468 20	468 20	1943 19 1/2 %	219 00	219 00
49 %	477 20	477 20	1944 20 %	199 00	199 00
50 %	486 20	486 20	1945 20 1/2 %	179 00	179 00
51 %	495 20	495 20	1946 21 %	159 00	159 00
52 %	504 20	504 20	1947 21 1/2 %	139 00	139 00
53 %	513 20	513 20	1948 22 %	119 00	119 00
54 %	522 20	522 20	1949 22 1/2 %	99 00	99 00
55 %	531 20	531 20	1950 23 %	79 00	79 00
56 %	540 20	540 20	1951 23 1/2 %	59 00	59 00
57 %	549 20	549 20	1952 24 %	39 00	39 00
58 %	558 20	558 20	1953 24 1/2 %	19 00	19 00
59 %	567 20	567 20	1954 25 %	00 00	00 00
60 %	576 20	576 20	1955 25 1/2 %	00 00	00 00

MARCHE EN BANQUE

Cette	97 50	97 50	New York	508	505
Calcutta	118 1/2	118 1/2	Suède	158	162
Inde	240	244	Italie	79	81
Indonésie	128	129	Belgique	124	125
Indochine	120	122	Danemark	147 1/2	151 1/2

Programme des Spectacles

Opéra, 8 h. 1/2. — La Damnation de Faust.
Comédie-Française, 8 h. 1/2. — Les Femmes d'Alfred.
Opéra-Comique, 8 h. 1/2. — Mon Ami Teddy.
Vaudeville, 8 h. 1/2. — Pastorello.
Châtelet, 8 h. 1/2. — Les Millions de l'Oncle Sam.
Sarraute, 8 h. 1/2. — L'Alphonse.
Gaité, 8 h. 1/2. — Fra Diavolo.
Variétés, 8 h. 1/2. — La Folle Escapade.
Palais-Royal, 8 h. 1/2. — Le Flic.
Scala, 8 h. 1/2. — La Gare régulatrice.
Antoine, 8 h. 1/2. — Le Bourgeois gentilhomme.
Th. de Paris, 8 h. 1/2. — Le Roi des Palaces.
Femina, 8 h. 1/2. — La Grève des Femmes.
Porte-St-Martin, 8 h. 1/2. — Cyrano de Bergerac.
Gymnase, 8 h. 1/2. — Le Secret.
Bouffes-Parisiens, 8 h. 1/2. — Phil-Poli.
Athénée, 8 h. 1/2. — Le Conch de la Mariée.
Edouard VII, 8 h. 1/2. — Rapatout.
Ambigu, 8 h. 1/2. — Les Baisers de Minuit.
Marigny, 8 h. 1/2. — Lysistrata.
Trianon, 8 h. 1/2. — Le Petit Duc.
Déjazet, 8 h. 1/2. — Le Tambour du Capitaine.
Cluny, 8 h. 1/2. — L'Herminette du Bal Tabarin.
Grand-Guignol, 8 h. 1/2. — L'Atroce volupté.
Th. des Arts, 8 h. 1/2. — Revenez à Marseille.
Femina-Bergère, 8 h. 1/2. — Folies en folie.
Apollo, 8 h. 1/2. — Hello Charley ! op. gd spect.
Casino de Paris, 8 h. 30. — La Grande Revue.
Olympia, 8 h. 30. — Mayol.
Cigol, 8 h. 30. — Progr. music-hall.
Palace-Théâtre, 8 h. 30. — Prochainement ouvert.
Nouveauté-Cinéma, 8 h. 30. — Attract. de 1^{er} ordre.
Alhambra, 8 h. 30. — Attract. de 1^{er} ordre.
Cirq Médrano, 8 h. 30. — Attract. variées.
Empire, 8 h. 30. — Les Dragons de Villars.
Folies-Bergère, 8 h. 30. — Attract. de M. Ledoux.
Salle Marivaux. — Ouvert le 16 avril.
Océan-Max Linder. — Entente cordiale (M. Linder).
Artistes (61, r. de Douai), 8 h. 30. — Monte-Cristo.

LES HAUTEURS DE DEAU

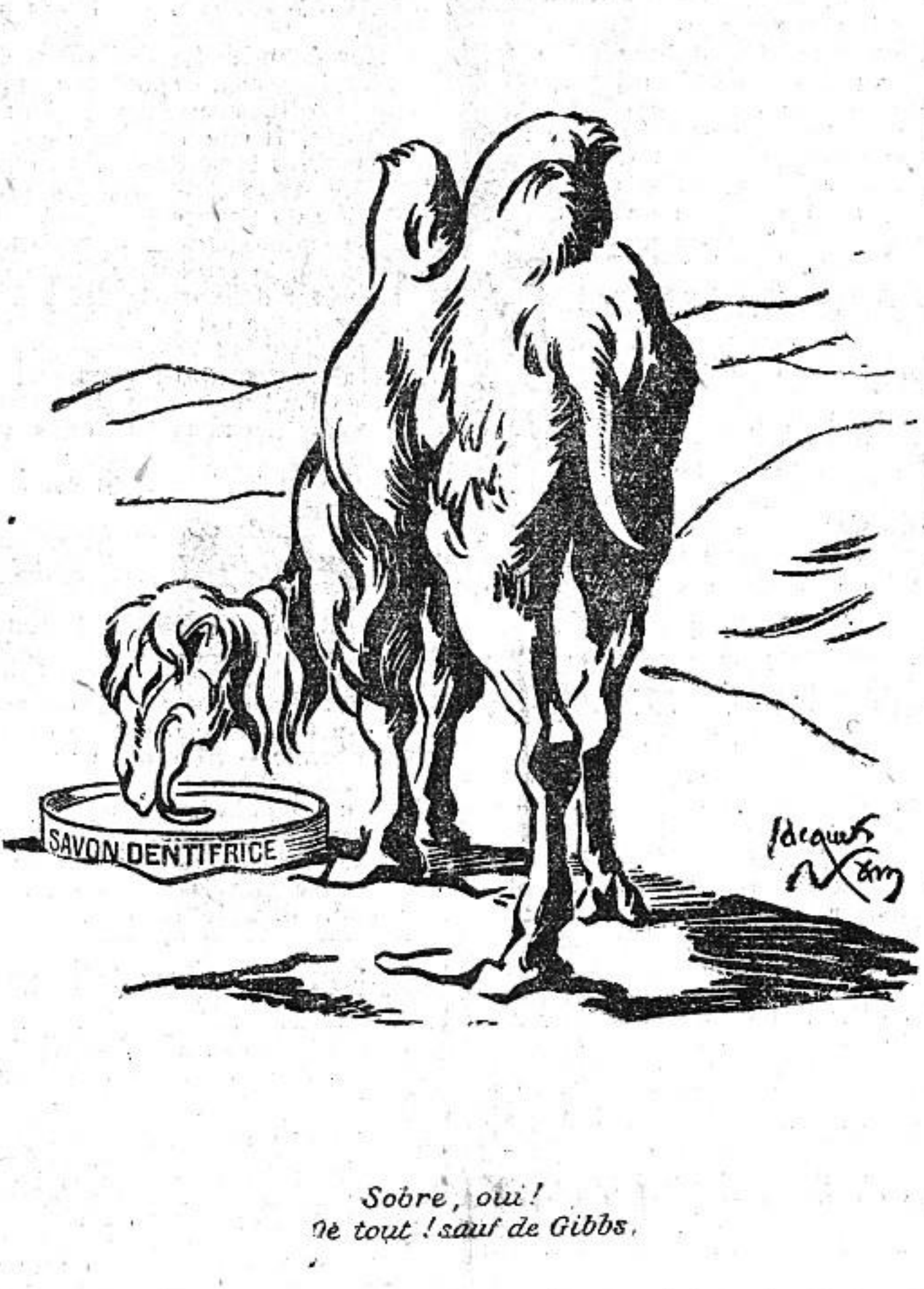
Haute-Seine. — Pont de Montereau, 3 m. 82 ; pont de Meulan, 3 m. 19 ; écluse de Varennes, 3 m. 90 ; écluse de Port-Anglais, 3 m. 00.
Basse-Seine. — Pont de la Tourneille, 3 m. 22 ; pont de la Vierge, 3 m. 24 ; pont de la Mairie, 4 m. 00 ; barrage de Bezons, 4 m. 15 ; écluse de Surcouf, 3 m. 44 ; écluse de Méru, 3 m. 30.
Marne. — Barrage de Vendeuvre, 3 m. 47.
Oise. — Barrage de Compiègne, 3 m. 47.
Charente. — Barrage de Charente, 3 m. 61 ; écluse de Charente, 3 m. 16.

Le Petit Journal

LES ANIMAUX DE "GIBBS"

(Série des Chameaux)

LE CHAMEAU par Jacques NAM



Sobre, oui !
de tout sauf de Gibbs.

P. THIBAUD & Co, 7, rue La Boétie, Paris. Concessionnaires Généraux de D.W. GIBBS

Inventeurs du savon pour la barbe et du savon dentifrice.

DÉMOBILISATION

— Joseph Monsieur m'annonce son retour pour demain ; il faut que tout soit en état.

— Madame peut être certaine de la plus brillante réception pour Monsieur ; j'ai les produits du FAINEUF !



Produit parfait pour la ménagère nettoie

CUIVRE, ARGENTERIE, GLACES, MARCHES, etc.

le plus fin des produits à base de corps gras.

PÂTE SUPÉRIEURE p. FOURNEAUX, TÔLE, etc.

CRÈME - CIRAGE pour tous cuirs.

CRÈME SPÉCIALE pour cuirs fins.

Marque FAINEUF la plus renommée.

HORS CONCOURS

Membre du Jury - LYON 1914

ASTHMATIQUE GUÉRI

contre toute espérance, indique remède. — Preuves. — Scire : C. DENPISIER, 53, Rue des Martyrs, PARIS.

Cure de Printemps

Voilà le Printemps, et tout le monde sait qu'à cette époque de l'année le Sang, ce grand dispensateur de la santé, a tendance à s'échauffer et à amener les plus graves désordres dans l'organisme.

Il est donc indispensable de veiller à la bonne circulation du Sang qui doit verser tous les organes sans les congestionner.

L'expérience a suffisamment prouvé que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, uniquement composée de plantes, dont les principes actifs ont été extraits par un procédé spécial, est le meilleur régulateur de la Circulation du Sang qui soit connu.

Tout le monde fait maintenant la cure de Printemps avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

qui guérit les Troubles de la Circulation du Sang, les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, des Nerfs, les Migraines, les Névralgies ; toutes les Maladies Intérieures de la Femme, les Accidents du RETOUR D'ÂGE, les Chaleurs, Vapeurs, Étourdissements, Congestions, etc.

Une cure de six semaines, c'est bien peu de chose, quand on songe aux différents maux que l'on évitera grâce à cette sage précaution.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, dans toutes les Pharmacies, le flacon 5 francs ; franco gare 5 fr. 60. Les 4 flacons franco gare contre mandat-poste 20 francs adressé à Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen. (Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt).

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY avec la signature Mag. DUMONTIER.

(Notice contenant renseignements gratuits)

FIGES

Le choix 5.000 postaux disponibles, le postal 10 kil. brut, 34 fr. Rainsa G. Corrinthe, le postal 10 kil. brut, 25 fr. ALABE, 17, rue du Champ-de-Mars, MARSEILLE (B.-du-R.).

USINE

Décolottage de pièces pour faire travaux tous genres sur tous métaux pris modérés. Chroffier, 4, pas. Châtelain, 11.

SAVON

Reclame : Bon savon sans silicate 10 kil. 22 fr. fco. Avec prime de famille (5) d'articles ménagers. Figues, 24 fr. ; Corrinthe, 25 fr. ; Huile, 40 fr. ; extra 45 fr. Mandats : E. GOUSSÉ, 21, Bd Michel, Marseille. Transport garanti ou remboursé.

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES BICYCLETTES

A LA PORTÉE DE TOUS PAR L'ALTERNACYCLES L.R.

INUSABLE. INDÉRÉGALABLE. PAS DE PILE. MONTAGE EN 5 MINUTES SUR TOUTE BICYCLETTE.

ÉTABLIS L. ROSENGART, 7 AV. DE ST-MANDÉ PARIS.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE CYCLES.

Après 4 ans

1914

1915

1916

1917

1918

1919

KASSIUM

de travail laborieux et souvent pénible, de soucis, d'épuisement nerveux, toutes les femmes débilitées, par de longues heures de travail, souvent dans les usines de guerre, peuvent retrouver leur santé, la conserver, reprendre des forces et de l'énergie, rendre aux nerfs et au sang épuisés les phosphates et leurs stimulants dont elles ont tant besoin. C'est pour cela qu'un grand nombre de femmes et d'hommes aussi prennent avant chaque repas un petit comprimé de Kassium. En peu de temps, le raffermissement du système nerveux, enrichit le sang, augmente la vitalité et les forces physiques ; les jours paresseux reprennent vite leurs bonnes couleurs roses, toute sensation de fatigue devient inconnue et les personnes amaigrées arrivent souvent à engraisser d'une manière étonnante sans augmenter leur nutrition. Comme maintenant les comprimés de véritable Kassium peuvent être obtenus chez tous les bons pharmaciens, toute femme désireuse de retrouver la santé, la force, l'endurance physique et la beauté émanant d'un état physique satisfaisant doit commencer son essai maintenant. Le prix est minime et les résultats remarquables.

NOTA. Toutes les Pharmacies de Paris et de Province doivent avoir maintenant un stock de Kassium. Si votre pharmacien habituel n'en avait pas encore, un flacon vous sera envoyé par le préparateur. Ce de port contre mandat de 5.50.

Seul préparateur : A. W. B. SCOTT, 38, rue Mont-Thabor - PARIS.

LES VARICES

SONT IMMÉDIATEMENT ET RADICALEMENT SOULAGÉS par le port rationnel des Bas élastiques de V. A. CLAYEVE, 12, Faubourg Saint-Martin, 234, Paris. Lisez l'intéressante Notice sur les Varices, envoyée gratis sur demande, ainsi que la façon de prendre les mesures et tous renseignements désirés.

CONSTIPÉS essayez la Nouvelle MÉTHODE

du Docteur GREFFIER

Grâce à leurs Sept formules végétales différentes, les

GRAINS QUOTIDIENS

LAXATIFS - TONIFIQUES - DÉPURATIFS

Qu'éliminent toutes les causes et conséquences de la CONSTIPATION :

Atonie gastrique et intestinale, Entérites, Douleurs de Reins, Excès de Bile, Névralgies, Migraines rebelles, Manque d'appétit et de sommeil.

Donnent avec un Sang pur et un Toint frais, Santé et Beauté.

La Boîte pour le traitement d'un mois : 4 fr. (imp. exp.). 7^{me} Pharm. et 2, Avenue Trudaine, Paris. Ent. fco.

FUMEURS !

Les Pipes "MAJESTIC" LA SAVOYARDE "GLOIRE DE VERDUN" FUME CIGARETTES MARQUE E.P.C. en Ivoire, Ébène, Iris, Corne, Ambroise, "Métier de France" BLAQUES TABAC "L'ALSACIENNE" TABAC CIGARETTES "BLOC LOUIS" (marque) Vente en Gros : E. PANDEVENT, 29, Avenue du Marché, CHARENTON (Seine)

POUR SOUDER

Préparation Baker

PRODUIT LIQUIDE

ET ÉTAMER

Nettoie le fer, décape et soude le métal en une seule opération, économisant 25 cts de

SOUDEUSE D'ÉTAIN

R. Bindschedler

13, Avenue de Paris PLAINE ST-DENIS (Seine)

Hard-Sud : Porte de la Chapelle - Tél. : NORD 07-66

DEMANDEZ PRIX POUR :

Soudure - Étain - Plomb - Cuivre

Tôle - Brasure - Fer Blanc - Tôle noire

Zinc galvanisé - Zinc plombé

Galvanisation à l'Acide

1 lit pour Détail : 72, rue Taibout - PARIS

TRANSFORME

Je garantis sur facture 100 % de réussite. 150, rue de la Chapelle, PARIS. 150, rue de la Chapelle, PARIS. 150, rue de la Chapelle, PARIS.

SYPHILIS VOIES URINAIRES

Les Meilleures Méthodes appliquées localement par les Meilleures Spécialités de la France. INSTITUT UROLOGIQUE DE PARIS, 24, RUE des HALLES

DENTS

à Paris libre, sans plaque, Bridge-Work et Couronnes posées sans DOULEUR par Maxime DROGON, Inventeur du Sonnet, Système incomparable. — Brochure gratis et fco. 72, Boulevard Haussmann, 72 (face le Printemps).

Lire Le Petit Journal Agricole 0.10

Imprimerie du Petit Journal (Volumard, imp.)

L'Heure héroïque

XII. — Quand l'amour s'éveille (Suite)

— J'ai à vous parler, patron... à vous aussi, patronne... dit Galtier.

Et quand ils avaient été tous les trois seuls :

— Tenez, voilà ce qu'on lit dans le *Scoto*, oui, dans un journal italien... ce qui donne à croire que cette annonce doit être reproduite dans tous les pays d'Europe... parce que, sans cela, pourquoi l'Italie, pourquoi un journal de Milan ?

Et il lut cet avis, qu'il n'avait pas eu de peine à traduire en français :

— Les personnes qui ont des droits éventuels à la succession de Mme Jeanne Fournel, dite Jeanne Kerlor, ancienne artiste lyrique, veuve de M. Gaston du Quesnoy, demeurant en dernier lieu à Paris, avenue de Friedland, et décédée *ab intestat*, sans parents actuellement connus, sont priées de s'adresser pour tous renseignements, situation à établir et procédure à suivre, à M^{re} Lemartel, notaire, liquidateur nommé par le tribunal civil de la Seine.

Raymond eut un profond soupir.

— Ah ! ma pauvre mère...

Et haussa tristement les épaules :

(*) Copyright in the United States of America by Pierre Borel.

Tous droits de reproduction traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

L'Heure héroïque

XII. — Quand l'amour s'éveille (Suite)

— Tenez, voilà ce qu'on lit dans le *Scoto*, oui, dans un journal italien... ce qui donne à croire que cette annonce doit être reproduite dans tous les pays d'Europe... parce que, sans cela, pourquoi l'Italie, pourquoi un journal de Milan ?

Et il lut cet avis, qu'il n'avait pas eu de peine à traduire en français :

— Les personnes qui ont des droits éventuels à la succession de Mme Jeanne Fournel, dite Jeanne Kerlor, ancienne artiste lyrique, veuve de M. Gaston du Quesnoy, demeurant en dernier lieu à Paris, avenue de Friedland, et décédée *ab intestat*, sans parents actuellement connus, sont priées de s'adresser pour tous renseignements, situation à établir et procédure à suivre, à M^{re} Lemartel, notaire, liquidateur nommé par le tribunal civil de la Seine.

Raymond eut un profond soupir.

— Ah ! ma pauvre mère...

Et haussa tristement les épaules :

(*) Copyright in the United States of America by Pierre Borel.

Tous droits de reproduction traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

L'Heure héroïque

XII. — Quand l'amour s'éveille (Suite)

— Tenez, voilà ce qu'on lit dans le *Scoto*, oui, dans un journal italien... ce qui donne à croire que cette annonce doit être reproduite dans tous les pays d'Europe... parce que, sans cela, pourquoi l'Italie, pourquoi un journal de Milan ?

Et il lut cet avis, qu'il n'avait pas eu de peine à traduire en français :

— Les personnes qui ont des droits éventuels à la succession de Mme Jeanne Fournel, dite Jeanne Kerlor, ancienne artiste lyrique, veuve de M. Gaston du Quesnoy, demeurant en dernier lieu à Paris, avenue de Friedland, et décédée *ab intestat*, sans parents actuellement connus, sont priées de s'adresser pour tous renseignements, situation à établir et procédure à suivre, à M^{re} Lemartel, notaire, liquidateur nommé par le tribunal civil de la Seine.

Raymond eut un profond soupir.

— Ah ! ma pauvre mère...

Et haussa tristement les épaules :

(*) Copyright in the United States of America by Pierre Borel.

Tous droits de reproduction traduction et adaptation cinématographique réservés pour tous pays.

L'Heure héroïque

XII. — Quand l'amour s'éveille (Suite)

— Tenez, voilà ce qu'on lit dans le *Scoto*, oui, dans un journal italien